



## REGLEMENT FINANCIER : 2021/2022

**NOM et PRÉNOM DE L'ÉLÈVE :** .....

### **INSCRIPTION ET REINSCRIPTION :**

Lors de l'inscription une somme de 25 € est perçue pour frais de dossier. L'acompte d'inscription de 150 € est encaissé à réception. L'acompte de réinscription d'un montant de 150 € est appelé lors du second trimestre de l'année précédente et prélevé au 31/03. La somme reste acquise à l'OGEC en cas de désistement.

### **CONTRIBUTION DES FAMILLES :**

	Tarif par trimestre	Coût annuel
École	354 €	1 062 €
Collège	408 €	1 224 €

### **Réductions sur la contribution des familles :**

- 10% sur la contribution des familles pour le 2<sup>ème</sup> enfant
- 15% sur la contribution des familles pour le 3<sup>ème</sup> enfant
- 20 % sur la contribution des familles pour le 4<sup>ème</sup> enfant et suivants

### **Association des Parents d'Élèves (APEL) :**

L'APEL a le rôle fondamental de représenter les parents. Elle participe activement à la vie de l'établissement et soutient financièrement les actions culturelles et éducatives. La cotisation est de 23 € par an et par famille. Une partie est reversée à l'APEL NATIONALE et inclut l'abonnement à la revue « Famille et éducation ». Cette cotisation est facturée sur le premier trimestre sauf demande écrite de la famille adressée à la comptabilité avant le 10 septembre 2021.

### **Associations sportives :**

L'Association des « Petits Musclés » intervient de la maternelle au primaire afin de promouvoir, organiser et encadrer des activités sportives et culturelles.

L'ASND : Association Sportive Notre-Dame, pour le collège a pour objet de promouvoir et organiser en prolongement de l'EPS donnée pendant le temps scolaire des activités sportives et de loisirs pour l'ensemble des élèves du collège. La cotisation annuelle par Association sportive est de 23 € par famille sauf demande écrite de la famille avant le 10 septembre 2021. Dans le cas des familles ayant des enfants scolarisés à l'école et au collège, une seule cotisation est due.

**Frais annexes :** livres culture religieuse ou catéchèse, location de livres scolaires, fichiers.

### **Autres prestations : Coût annuel**

- Location de casier : 29 €
- Dossier de transport scolaire : 39 € (soit 3,9 €/mois)
- Conversation anglaise primaire et maternelle : 42 €\*  
▪ Bilangue : 170 €
- Parcours Européen 5<sup>e</sup>, 4<sup>e</sup>, 3<sup>e</sup> : 170 €

*\*L'augmentation de la conversation anglaise (+11 € par rapport à 2020/2021) s'explique par l'allongement de cet enseignement qui démarrera dès la rentrée et non plus après les vacances de Toussaint.*

### **GARDERIE : ticket possible : 8,50€ pour chaque créneau du soir et 4 € pour le créneau du matin**

Forfait maternelle	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	Coût annuel
Garderie du matin : 7h45 / 8h20	62 €	49 €	49 €	160 €
Garderie de 16h30 / 18h00 maternelle *	186 €	147 €	147 €	480 €
Garderie de 18h / 18h50 maternelle*	107 €	83 €	83 €	273 €

*\*Tout dépassement de créneau sera facturé de 8,50 €*

Forfait élémentaire (CP au CM2)	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	Coût annuel
Garderie du matin 7h45 / 8h20	62 €	49 €	49 €	160 €
Étude 16h45 / 18h00*	208 €	176 €	176 €	560 €
Garderie 18h/18h50**	107 €	83 €	83 €	273 €

*\* Étude : Pour des raisons d'organisation et de confort de travail, l'étude se fera uniquement au forfait et pas au ticket.*

*\*\* Tout dépassement de créneau sera facturé de 8,50 €*

**MODE DE REGLEMENT :**

- **Soit par prélèvement bancaire mensuel qui est le mode de règlement privilégié par l'établissement.** Les prélèvements sont effectués le 10 de chaque mois d'octobre à juin. Toute demande de prélèvement ou changement de compte bancaire doit être signalée avec 1 mois d'avance sur l'échéance. En cas de rejet de prélèvement, les frais bancaires seront imputés sur le relevé des contributions.
- **Soit par chèque** établi à l'ordre de OGEC Notre-Dame. **Ce mode de règlement est trimestriel.** Les chèques doivent parvenir à l'établissement avant les dates suivantes :

1 <sup>er</sup> trimestre :	15 octobre 2021
2 <sup>e</sup> trimestre :	15 janvier 2022
3 <sup>e</sup> trimestre :	15 avril 2022

- **Les factures sont téléchargeables via le portail École Directe, elles sont trimestrielles.**

- **Retards et impayés :**

1 <sup>er</sup> RAPPEL :	30 €
2 <sup>e</sup> RAPPEL :	50 €
3 <sup>e</sup> RAPPEL :	100 €

A partir du 3<sup>e</sup> rappel, l'établissement intentera systématiquement toute action jugée nécessaire pour recouvrer les sommes impayées, y compris voie d'huissier ou par recours en justice. En outre en cas d'impayé, l'établissement se réserve le droit de ne pas réinscrire l'élève l'année scolaire suivante.

**RESTAURATION :**

La restauration est facturée trimestriellement aux mêmes dates que la scolarité et doit être payée dans les mêmes conditions.

Les élèves peuvent s'inscrire à la demi-pension comme suit :

4 jours/semaine : DP4. 3 jours/semaine : DP3. 2 jours/semaine : DP2. 1 jour/semaine : DP1.

**Le régime de forfait (DP1, DP2...) et les jours choisis sont déterminés en début d'année.**

**Pour toute annulation ou changement, la comptabilité doit être avertie par écrit au moins 1 mois à l'avance sinon le trimestre sera dû. Un seul changement est possible. Toute annulation ou toute modification est irrévocable.**

**Écoliers :**

	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	Coût annuel
DP1	83 €	66 €	66 €	215 €
DP2	165 €	127 €	127 €	419 €
DP3	247 €	190 €	190 €	627 €
DP4	329 €	250 €	250 €	829 €

**Collégiens :**

	1 <sup>er</sup> trimestre	2 <sup>e</sup> trimestre	3 <sup>e</sup> trimestre	Coût annuel
DP1	101 €	79 €	79 €	259 €
DP2	201 €	154 €	154 €	509 €
DP3	300 €	230 €	230 €	760 €
DP4	402 €	307 €	307 €	1 016 €

Des inscriptions occasionnelles peuvent être faites **pour l'achat minimum de 5 tickets.**

École : 41 € les 5 tickets

Collège : 45 € les 5 tickets

Les repas non fournis sur demande de l'établissement (sorties) seront soustraits en fin d'année scolaire. Les remboursements repas se feront sur la base de 4,30 €.

DATE :

SIGNATURE DES PARENTS :